

Séance du 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 47

Votants : 59 (dont 12 procurations)

N° 26

OBJET :

COHESION SOCIALE

CONTRAT DE VILLE

AVENANT A LA
CONVENTION
D'UTILISATION DE
L'EXONERATION DE
LA TAXE FONCIERE
SUR LES PROPRIETES
BATIES (TFPB) AU
PROFIT D'EVOLEA

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture
le : 12 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 12 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

Vu le projet d'agglomération et notamment ses orientations en matière de cohésion sociale,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui refonde la politique de la ville notamment sur la base d'un nouveau contrat reposant sur 3 piliers : social, urbain, économique,

Vu le contrat de ville de l'agglomération de Vichy, signé le 2 octobre 2015, et notamment l'objectif fort concernant la qualité de vie urbaine,

Vu la loi de finances 2015 qui institue un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires afin de permettre aux bailleurs sociaux de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers,

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

Vu les conventions liées à l'utilisation de l'abattement fiscal prévu par la loi de finances de 2015 conclues entre l'Etat, la communauté d'agglomération et les bailleurs sociaux suivants : SEMIV, EVOLEA et Allier Habitat,

Vu la loi de finances 2022 prorogeant les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de conclure un avenant n°2 à la convention précitée avec le bailleur social EVOLEA afin de la proroger jusqu'au 31 décembre 2023,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant à la convention (ci-annexé) d'utilisation de l'abattement de la TFPB avec l'Etat et EVOLEA présent dans le quartier prioritaire Les Ailes-Port Charmeil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 12 décembre 2022
08:07:04

Avenant n°2 de prolongation – 2023 Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Conclu entre :

- d'une part, Evolea, représentée par Madame Hélène Chessel, Directeur Général,
- d'autre part, Vichy Communauté, représenté par son président, Monsieur Frédéric Aguilera, ci-après dénommé l'EPCI,
- d'autre part, Madame Valérie Hatsch, la préfète du département.

Préambule

Une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB annexée au contrat de Ville de Vichy Communauté signé le 2 octobre 2015 et qui comprend deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (Les Ailes/Port Charmeil et Cœur d'Agglo) a été conclue entre France Loire, Vichy Communauté et l'Etat.

Cette convention initiale portant sur la période 2015-2020 prévoyait, sur la base des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social, et du diagnostic réalisé en 2015 sur le quartier Les Ailes/Port Charmeil où France Loire possède 202 logements, un programme d'action prévisionnel négocié entre France Loire, Vichy Communauté et l'Etat en prenant en compte les rubriques du cadre national.

Par ailleurs, l'ensemble de la branche d'activité située dans l'Allier de la société France Loire a été acquise le 1^{er} juillet 2019 par la société coopérative HLM Evolea qui gère depuis cette date l'ensemble du patrimoine de Moulins Habitat et de l'OPAC de Commentry suite à une opération de regroupement de ces trois opérateurs au sein de la société Evolea. Cette opération n'a pas d'impact sur le périmètre de logements en QPV concernés par la présente convention.

Le premier avenant à cette convention signé le 21 décembre 2020 entre les parties sus-nommées avait pour objet de prolonger la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB jusqu'au 31 décembre 2022 en définissant un programme d'actions prévisionnel sur la période complémentaire 2021 – 2022.

Article 1 – Objet de l’avenant n°2

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB jusqu'au 31 décembre 2023 en définissant un programme d’actions prévisionnel sur la période complémentaire 2023.

Article 2 - Programme d’actions faisant l’objet de l’abattement TFPB

Les actions relevant de l’abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Pour le quartier de Port Charmeil, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- Qualifier les espaces extérieurs à travers une valorisation des espaces à potentiel,
- Développer le lien social, le « vivre ensemble »
 - En essayant de faire émerger des projets portés par les locataires,
 - En reprenant possession des locaux vides en pied d'immeubles afin d'être le lieu d'incubation de ces projets
- Favoriser un plus grand lien avec le centre-ville en s'appuyant sur des projets partenariaux, notamment avec le centre social (projet de jardins partagés par exemple).

Sur la base des conclusions et enseignements tirés des premières années d'application de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, un programme d'action prévisionnel complémentaire d'une année (2023) a été négocié entre Evolea, Vichy Communauté et l'Etat en prenant en compte les rubriques du cadre national.

Ce programme est présenté en détails en annexe au présent avenant.

Avenant signé à Vichy, le

La Préfète de l'Allier,
Madame Valérie Hatsch,

Le Président de Vichy
Communauté,
Monsieur Frédéric
Aguilera

Le Directeur Général
d'Evolea,
Madame Hélène Chessel,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8

Objet de l'acte : DECEMBRE 2022 COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - AVENANT
A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE
FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AU PROFIT D'EVOLEA

.....

Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08DEC2022_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_26-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 26.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_26-DE-1-
1_1.pdf)